

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 20-557 DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

**(Districts Saint-Sacrement, Hertel-Notre-Dame,
Saint-Thomas-d'Aquin et Bois-Joli et l'ensemble du
territoire de la Ville)**

Avis public est donné à l'effet que, le **21 novembre 2022 à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-12 visant à modifier le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 20-557 de la MRC des Maskoutains concernant la gestion de la fonction commerciale*.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Le règlement projeté vise à modifier le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* afin d'assurer la concordance au *Règlement numéro 20-557 de la MRC des Maskoutains concernant la gestion de la fonction commerciale*.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les principales **modifications projetées se résument comme suit :**

- de mettre à jour la caractérisation et l'analyse de l'offre et de la demande de la fonction commerciale;
- de retirer toute référence à la superficie brute de plancher maximale pour les usages « Commerce V (Commerce de détail non structurant) » et « Commerce VII (Commerce de gros non structurant) » dans les aires d'affectation Commerciale locale et Patrimoniale;
- de retirer toute référence à l'exigence du pourcentage de dominance pour les fonctions dominante et complémentaire dans une aire d'affectation;
- de modifier le *Plan 6b – Affectations du sol en milieu urbain* de la façon suivante :
 - d'agrandir l'aire d'affectation Industrielle sans incidence située dans le district Saint-Sacrement, à l'intersection formée par le boulevard Choquette et l'avenue Beaudry, à même une partie de l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique;
 - d'agrandir l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, située dans le district Hertel-Notre-Dame, dans le quadrilatère formé par l'avenue Bienville, le boulevard Laurier Ouest, la rue Dessaulles, l'avenue Tellier et la rue Sicotte, à même l'aire d'affectation Publique et institutionnelle, ainsi qu'à même une partie des aires d'affectation Résidentielle forte densité et Commerciale locale;
 - d'agrandir l'aire d'affectation Industrielle biotechnologique, située dans le district Hertel-Notre-Dame, dans le quadrilatère formé par l'avenue de la Marine, la rue Morin, l'avenue St-Jacques et la rue Bouthillier, à même une partie des aires d'affectation Industrielle sans incidence et Commerciale locale;

- d'agrandir l'aire d'affectation Commerciale locale, située dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, de part et d'autre du boulevard Laframboise, à la hauteur de l'avenue Allaire, à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale régionale;
- d'agrandir l'aire d'affectation Commerciale locale, située dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à l'est de l'avenue Dussault, à même une partie de l'aire d'affectation Industrielle avec incidence;
- d'agrandir l'aire d'affectation Industrielle avec incidence, située dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, au sud de la rue Lamoureux, à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale locale;
- d'agrandir les aires d'affectation Résidentielle forte densité et Publique et institutionnelle, situées dans le district Bois-Joli, à l'intersection formée du boulevard Casavant Ouest et de l'avenue Drouin, à même une partie de l'aire d'affectation Commerciale régionale.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 9 novembre 2022.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L, OMA